

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2015

Présents : Christian PAILLOUX, Odile VELLET, Maïté BARBECOT, Sylvie BURLLOT, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Arlette GENDRONNEAU, Anne-Sophie BAGE, Thierry VALLEIX, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Maria SENECAIRE, Guy GALLAIS, Gérard GUITTARD.

Absent : Julien ADAMI, pouvoir Christian PAILLOUX.

Secrétaire de séance : Sylvie BURLLOT.

Ordre du jour

- Travaux ruelles de bourg : décision modificative
- Informations diverses

1. Travaux ruelles de bourg

Ces travaux seront scindés en 2 marchés : l'un sur l'exercice budgétaire 2015, l'autre sur l'exercice 2016.

Après ouverture des plis et négociations, les données sont les suivantes :

Pour la tranche ferme (les trois premières rues) :

Hugon TP (décaissement) part communale : 63 702.10 € HT

Hugon TP (part assainissement EP communale) : $56\,575/2 = 28\,287.50$ € HT

Colas (revêtement de surface) : 99 898.85 € HT

Soit un total de : 191 888.45 € HT

+ Maîtrise d'œuvre (7.25%) : 13 911.91 € HT

Montant HT de l'opération $191\,888.45 + 13\,911.91 = 205\,800.36$ € HT

TVA: 41 160.07

Montant TTC 246 960.43 € HT

Nous avions prévu au BP 2015: 219 010

Il y a lieu de prendre une délibération modificative pour $246\,960.43 - 219\,010 = 27\,950$ €.

Il est proposé de prendre 15 000 € sur les travaux d'urgence réseau eaux pluviales + 5 000€ prévu local poubelles + 8 000 € prévu sur la réfection de la voirie.

Les écritures comptables sont les suivantes :

- Section dépenses d'investissement : compte 2128- opération 20091 : + 28 000 €
- Section dépenses d'investissement : compte 21538- opération 20153 : - 15 000 €
- Section dépenses d'investissement : compte 2128- opération 20153 : - 13 000 €

Il est clair que le budget investissement de 2016 est déjà bien engagé, et ne laissera que peu ou pas de marges pour d'autres investissements dans les 2 à 3 années à venir. La tranche conditionnelle du Marché Colas ne sera commandée qu'une fois le PB 2016 voté. D'où la nécessité de voter le BP 2016 au plus tard fin février.

Délibération à l'unanimité

2. Informations diverses

- ***DGF bonifiée communes touristiques***

Depuis 2013, les communes touristiques qui bénéficiaient de la DGF bonifiée l'ont vu disparaître au bénéfice d'un abondement de la DGF classique. Seule Aydat en bénéficie. En 2015, deux autres communes ont été identifiées comme touristiques par le Préfet, Saulzet le Froid et St Saturnin. Mais n'auront pas d'abondement de leur DGF, vu le contexte des finances publiques. Il est proposé de solliciter un entretien auprès du Préfet à ce sujet (Christian et Marie Paule)

Si bonification de leur DGF, les 3 communes s'étaient engagées à reverser une part à la Communauté de Communes pour la compétence tourisme.

Aujourd'hui des négociations sont en cours entre la commune d'Aydat et l'office de tourisme intercommunal sur la question de l'entretien de la plage du lac.

- **Association PBVF**

Le courrier demandant de plus amples explications a été envoyé, il demande à la commission qualité de nous laisser

6 ans pour revenir juger les effets des actions engagées par la municipalité.

La commission tourisme se réunira le 22/10.

C. PAILLOUX a contacté Madame le Maire de St Floret, également déclassé. Cette commune s'est fortement engagée dans des travaux d'aménagement de bourg. Une rencontre entre nos deux conseils municipaux est envisagée.

- **Communauté de Communes**

Personnel : Le Président de la CC a informé les membres du Bureau communautaire de plusieurs décisions : le CDD du chargé de mission habitat développement économique ne sera pas transformé en CDI en avril 2016. Le deuxième agent de développement a été invité à effectuer un bilan de compétence et à quitter la comcom d'ici un an. Christian Pailloux a fait part au Président de sa désapprobation quant à la méthode retenue et à la non consultation des élus du Bureau.

La personne chargée des ressources humaines, en congé maternité, sera remplacée par un recrutement en CDD.

Commission Aménagement : Sylvie Burlot expose les 3 dossiers évoqués.

L'extension de *l'aire de covoiturage de la Jonchère* (+ 30 places de stationnement). Les acquisitions foncières sont en cours et la consultation va être lancée. Les travaux sont programmés à compter de l'été prochain.

La création de *logements locatifs* : Dans le contexte de réflexion sur la fusion des EPCI, aucune opération d'aménagement de nouveaux logements ne sera menée en maîtrise d'ouvrage directe par la comcom. L'OPHIS a visité les sites proposés par les communes et propose d'en retenir deux : St Sandoux (2 opérations de 3 logements) et St Saturnin (seule la Maison Thonat a été retenue pour 2 logements 1 T1bis et 1 T3). Une étude de faisabilité est en cours et devra faire l'objet d'un accord en CA de l'OPHIS.

Si cette option est retenue, le montage précis de l'opération devra être affiné (copropriété pour garder la boutique en rez-de-chaussée propriété communale et transfert à la comcom du reste de la maison) en vue de présentation en conseil municipal.

La réalisation d'un *Programme Local de l'Habitat* intercommunautaire à l'échelle de 3 comcom (Allier Comté, Gergovie Val d'Allier et les Cheires). Pour le suivi de l'étude, une commission technique est constituée composée des 3 VP habitat + 3 chargés de mission + 3 élus de chaque commission habitat. Pour les Cheires, les 3 élus retenus : Sandrine Arnaud, Philippe Tartièrre et Sylvie Burlot.

Un dernier point a été abordé concernant 3 études décidées dans le cadre de la réflexion sur la fusion des EPCI et pour lesquelles une consultation est en cours : les conditions organisationnelles et financières de la fusion + le projet du Clos d'Issac (tiers lieu et habitat) + le projet de la gestion de la maison de Gergovie (en cours de construction).

A ce sujet, Jean-Luc Mioche indique qu'une délégation d'élus communautaires a effectué un tour du futur territoire intercommunal (centre nautique Aydat, clos d'Issac, Gergovie, St Georges, Piscine de Longues, site Banque de France) : des visites très intéressantes.

Panneaux signalétiques : Nous pouvons signaler à Sophie Caroline Fargues les problèmes et changements intervenus au niveau de la signalétique intercommunale. L'équipe PDI peut modifier, réparer les panneaux.

Commission vie sociale : Maria Senectaire fait le point sur la dernière réunion.

Petite enfance : Coût de 70 000 € à la charge de la comcom. Prévision pour l'année prochaine 90 000 €. Le coût de la structure / heure facturée = 8,91 € ; prix moyen payé / famille = 1,84 €. Ce déficit grandissant est notamment dû à la prise en charge des couches par la crèche (obligation de la Caf) et la mise en place d'un temps de pause le midi, afin d'harmoniser l'ensemble des temps de travail en conformité avec le Code du Travail.

Aide à la personne : Budget global = 689 000 € dont 563 000 € en charges de personnel (soit 81,7%). 73 bénéficiaires. 25 employés dont 5 en CDD. Nombre d'heures d'intervention = 31 473. Tarif APA négocié avec le Département = 20,32 pour 2014 et 20.51 € pour 2015. En cours de négociation 21.68 € pour 2016, en sachant que le CD revoit systématiquement à la baisse le tarif proposé.

Service en diminution (concurrence du secteur privé s'installe).

Portage de repas : 21 983 repas livrés à fin septembre. 3 tarifs 7.65 / 7.95 / 8€ selon prestation. 62 à 75 bénéficiaires (dont 10 à St Saturnin). Prestataire Sogirest (avant c'était le Foyer de Ceyran mais n'a pas répondu à l'appel d'offre) ; choix multiple pour un tarif unique. La livraison serait prévue au Clos d'Issac, et cela représenterait un gain de 45 minutes / jour / agent, en matière de manutention.

Acteurs sociaux : possibilité de solliciter l'équipe PDI pour différents travaux par les communes, pour un coût de 800 €/semaine. L'équipe est composée d'un encadrant et de 8 personnes en insertion. Le budget de cette action est de 35800 €. Elle va prochainement repeindre la Grange de mai.

Commission Agriculture environnement : Marie Paule Chazal fait le point sur la dernière réunion.

Tri des déchets : On peut se procurer des composteurs auprès du Valtom.

Coteaux de St Amant : le projet de mise en valeur concerne 6 ha appartenant à 50 propriétaires.

Broyeur de déchets verts : Une étude est en cours, intérêt de plusieurs communes pour cet usage.

- **Grange de Mai**

L'école a formulé la demande d'utiliser la salle lorsqu'elle est disponible de 8h30 à 15h le lundi avec l'intervenant sport, pour la pratique en intérieur lorsque le temps le permet. C'est d'accord à l'essai, à condition de la laisser propre. (tarif pour l'école : 250 €).

- **Commission Embellissement**

Les guirlandes de Noël seront allumées du 4 décembre au 3 janvier.

Prochain conseil municipal le 14 novembre, horaire à préciser.